

# Fiche Sécurité Incendie ERP – Etude et Analyse des Risques

## Dispositions constructives Fiche 2/4 version 2021



REFERENCE CLIENT :

.....  
 .....  
 .....

Bâtiment pris en compte : .....

Surface(s) prise(s) en compte : ..... m<sup>2</sup>

**Effectif théorique ou déclaré par niveau et par bâtiment :**

		Pour une activité donnée		Effectif du public	Effectif du personnel
Niveaux	Types d'activités exercées	Surfaces	Mode de calcul (pers/m <sup>2</sup> , déclaratif, places, ...)	par niveau	par niveau
RDC					
Effectif					
Effectif public et personnel				TOTAL =	



## 0) Charges d'exploitation

	Catégorie	Usage spécifique	Précision	
<input type="checkbox"/>	A	Habitation, résidentiel	Pièces des bâtiments et maisons d'habitation ; chambres et salles des hôpitaux ; chambres d'hôtels et de foyers ; cuisines et sanitaires.	
<input type="checkbox"/>	B	Bureaux		
<input type="checkbox"/>	C	Lieux de réunion (à l'exception des surfaces catégories A, B et D)	C1	Espaces équipés de tables, etc...
<input type="checkbox"/>			C2	Espaces équipées de sièges fixes
<input type="checkbox"/>			C3	Espace ne présentant pas d'obstacles à la circulation des personnes.
<input type="checkbox"/>			C4	Espaces permettant des activités physiques
<input type="checkbox"/>			C5	Espaces susceptibles d'accueillir des foules importantes
<input type="checkbox"/>	D	Commerce	D1	Commerces de détail courants
<input type="checkbox"/>			D2	Grands magasins

- Charges d'exploitation sur les planchers, balcons et escaliers dans les bâtiments

### Définition des valeurs caractéristiques des charges d'exploitation en fonction de la catégorie

	Catégorie de la surface chargée		Charge uniformément répartie	Charge concentrée
<input type="checkbox"/>	A	Planchers	1.5 kN/m <sup>2</sup>	2.0 kN
<input type="checkbox"/>		Escaliers	2.5 kN/m <sup>2</sup>	2.0 kN
<input type="checkbox"/>		Balcons	3.5 kN/m <sup>2</sup>	2.0 kN
<input type="checkbox"/>	B		2.5 kN/m <sup>2</sup>	4.0 kN
<input type="checkbox"/>	C	C1	2.5 kN/m <sup>2</sup>	3.0 kN
<input type="checkbox"/>		C2	4.0 kN/m <sup>2</sup>	4.0 kN
<input type="checkbox"/>		C3	4.0 kN/m <sup>2</sup>	4.0 kN
<input type="checkbox"/>		C4	5.0 kN/m <sup>2</sup>	7.0 kN
<input type="checkbox"/>		C5	5.0 kN/m <sup>2</sup>	4.5 kN
<input type="checkbox"/>	D	D1	5.0 kN/m <sup>2</sup>	5.0 kN
<input type="checkbox"/>		D2	5.0 kN/m <sup>2</sup>	7.0 kN





## 1) Conception et desserte

Sur les plans, identifier clairement les voies engins ou espaces libres, les façades permettant aux services de secours d'intervenir à tous les niveaux, les baies accessibles, les aménagements extérieurs susceptibles de gêner l'intervention des secours (parking, plantation, escaliers, dénivellations supérieures à 10%... ;)

La voie échelle est obligatoire si le plancher bas du niveau le plus haut est supérieur à 8 m par rapport au niveau correspondant à l'accès des secours extérieurs.

Sans objet	Eléments du projet					Conforme à Prévoir	Valeur	Seuil réglementaire	Dérogation	Réf.
<input type="checkbox"/>	<b>Conception</b>									
-	Hauteur du plancher bas dernier niveau accessible							< 28 m		CO1 à CO5
<input type="checkbox"/>	Enfouissement maximal							< 6 m		
-	Nombre de niveaux							-		
<input type="checkbox"/>	<b>Façade</b>									
<input type="checkbox"/>	Façade(s) accessible(s)							En fonction de l'effectif et de la hauteur de l'ERP		CO1 à CO5
<input type="checkbox"/>	Façade(s) aveugle(s)									
<input type="checkbox"/>	<b>Ouvertures / Baies</b>									
<input type="checkbox"/>	Baie accessible « classique »							130 cm x 90 cm		PE7
<input type="checkbox"/>	Baie accessible « pompiers »							180 cm x 90 cm		
<input type="checkbox"/>	<b>Desserte</b>									
<input type="checkbox"/>	Desserte urbaine non réglementaire							En fonction de l'effectif et de la hauteur de l'ERP		
<input type="checkbox"/>	Espace libre									
<input type="checkbox"/>	Accès à l'espace libre									
<input type="checkbox"/>	Voie engins									
<input type="checkbox"/>	Voie échelle									

## 2) Isolement par rapport aux tiers

Préciser ici la nature des établissements voisins (ERP, BH, ICPE...) Identifier clairement les tiers sur les plans et expliquer la ou les méthodes retenues pour isoler l'établissement vis-à-vis des tiers.

Sans objet	Eléments du projet						Conforme à Prévoir	Valeur	Seuil réglementaire	Dérogation	Réf.
<input type="checkbox"/>	<b>Isolement par rapport aux tiers</b>										
<input type="checkbox"/>	Tiers Mitoyen	Tiers Superposé	Tiers Contigu	Tiers en Vis-à-vis	Distance retenue			Si l'établissement est superposé, contigu, ou si la distance qui sépare l'E.R.P. et le tiers est inférieure à 8 mètres, veuillez préciser les caractéristiques des éléments dans le tableau ci-dessus (murs, façades, toiture) ainsi que leur degré coupe-feu.		CO6 à CO10 PE6	
<input type="checkbox"/>											
<input type="checkbox"/>											
<input type="checkbox"/>											



Sans objet	Eléments du projet					Conforme à Prévoir	Valeur	Seuil réglementaire	Dérogation	Réf.
<input type="checkbox"/>	<b>Isolement interne</b>									
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				Recoupement possible des locaux		DP
	Trémies	Parois	Porte	Sas						

### 3) Activités autorisées et intercommunication :

Préciser ici les activités autorisées, et mettre en valeur les moyens d'intercommunication prendre en compte les dispositions réglementaires et les particularités du type voulue.

Sans objet	Eléments du projet					Conforme à Prévoir	Valeur	Seuil réglementaire	Dérogation	Réf.
<input type="checkbox"/>	<b>Activités autorisées au sein de l'établissement</b>									
-	M	R	U / J	PS	Autre			Si l'établissement accepte d'autre activité compatible, veuillez préciser les caractéristiques de l'intercommunication		CO6 à CO10 PE6
<input type="checkbox"/>										
<input type="checkbox"/>	<b>Intercommunication</b>									
-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			A déterminer en fonction du type d'ERP		
<input type="checkbox"/>	Murs	Parois	Sas	Porte	Autre					

### 4) Type de distribution intérieure prévue :

Préciser ici le choix de la distribution intérieure prévue, prendre en compte les dispositions réglementaires et les particularités du type voulue.

Sans objet	Eléments du projet					Conforme à Prévoir	Valeur	Seuil réglementaire	Dérogation	Réf.
<input type="checkbox"/>	<b>Distribution intérieure</b>									
-	Conception distribution intérieure			Hauteur Plancher Bas dernier niveau	Desserte(s)			En fonction de la conception, l'établissement doit être desservi par une ou plusieurs dessertes		CO1 à CO5 PE5 à PE7
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	Cloisonnement traditionnel	Secteur	Compartiment							
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							U10 et J10
	Zone protégée	Zone	Mixte							



## 5) Résistance au feu des structures :

Préciser le degré en résistance au feu des structures et planchers. Pour les cas particuliers détailler la méthode retenue et faire référence à l'article correspondant.

Sans objet	Eléments du projet					Conforme à Prévoir	Valeur	Seuil réglementaire	Dérogation	Réf.
<input type="checkbox"/>	<b>Structure</b>									CO1 1 à CO1 5 PE5 PE28 PU2
-	Type de structure	<input type="checkbox"/> Métallique	<input type="checkbox"/> Bois	<input type="checkbox"/> Béton	<input type="checkbox"/> _____			En fonction de la conception, l'établissement doit posséder une résistance au feu suffisante		
-	Stable au feu	0	1/2 h	1 h	1 h 1/2					
<input type="checkbox"/>	<b>Planchers</b>									CO1 1 à CO1 5 PE5 PE28 PU2
-	Type de Plancher	<input type="checkbox"/> Métallique	<input type="checkbox"/> Bois	<input type="checkbox"/> Béton	<input type="checkbox"/> _____			En fonction de la conception, l'établissement doit posséder une résistance au feu suffisante		
-	Coupe-feu	0	1/2 h	1 h	1 h 1/2					
<input type="checkbox"/>	<b>Toiture</b>									CO1 1 à CO1 5 PE5 PE28 PU2
-	Type de toiture	<input type="checkbox"/> Terrasse	<input type="checkbox"/> Monopente	<input type="checkbox"/> A Pans	<input type="checkbox"/> Papillon					
-	Visibilité de la toiture	<input type="checkbox"/> Totale depuis le dernier niveau	<input type="checkbox"/> Surveillée par une IFEA A eau	<input type="checkbox"/> Partielle	<input type="checkbox"/> Présence de Mezzanine					
<input type="checkbox"/>	<b>Charpente</b>									CO1 1 à CO1 5 PE5 PE28 PU2
-	Matière de la Charpente	<input type="checkbox"/> Métallique	<input type="checkbox"/> Bois	<input type="checkbox"/> Béton	<input type="checkbox"/> _____			En fonction de la conception, l'établissement doit posséder une résistance au feu suffisante		
-	Coupe-feu	0	1/2 h	1 h	1 h 1/2					
<input type="checkbox"/>	<b>Couverture</b>									CO1 6 à CO1 8 PE 6
<input type="checkbox"/>	Matériaux	<input type="checkbox"/> Tuiles _____ _____	<input type="checkbox"/> Bardeau _____ _____	<input type="checkbox"/> Chaume ou Végétalisée	<input type="checkbox"/> Tôles ondulées			<input type="checkbox"/> Avec PPV	<input type="checkbox"/> Sans PPV	
<input type="checkbox"/>	Réaction au feu	<input type="checkbox"/> M0	<input type="checkbox"/> M1	<input type="checkbox"/> M2	<input type="checkbox"/> M3	<input type="checkbox"/> M4		En fonction de la conception		
<input type="checkbox"/>	Protection	Classe de pénétration	T	Indice de propagation	I					



## 6) Façades

Sans objet	Eléments du projet					Conforme à Prévoir	Valeur	Seuil réglementaire	Dérogation	Réf.
<input type="checkbox"/>	<b>Disposition de protection des façades</b>									
-	Matériaux de la façade	<input type="checkbox"/> Métallique	<input type="checkbox"/> Bois	<input type="checkbox"/> Béton	<input type="checkbox"/>			En fonction de la conception, l'établissement doit posséder une protection suffisante  C+D ≥ 1m si Ms ≤ 130 MJ/m² C+D ≥ 1.3m si Ms > 130 MJ/m²		CO1 9 à CO2 2 PE6
-	Composants									
-	Réaction au feu		C _____m	Masse calorifique M	_____MJ/m <sup>2</sup>					
			D _____m							

## 7) Distribution intérieure et compartimentage (CO 23 à CO 26) (PE 29).

Préciser le principe de la distribution intérieure retenu (cloisonnement traditionnel, secteurs, compartiments) et le degré de résistance au feu des parois, blocs-portes et éléments verriers des baies équipant les parois).

	Degré de stabilité au feu Exigé pour la structure du bâtiment ou de l'E.R.P.	Résistance des parois Entre locaux et dégagements accessibles	Résistance des parois		Blocs-portes et éléments verriers
			Non réservés au Sommeil	Réservés au sommeil	
<input type="checkbox"/>	Aucune exigence	PF° ¼ h	PF° ¼ h	CF° ¼ h	PF° ¼ h
<input type="checkbox"/>	1/2 h	CF° ½ h	PF° ½ h	CF° ½ h	PF° ½ h
<input type="checkbox"/>	1 h	CF° 1h	PF° ½ h	CF° 1h	PF° ½ h
<input type="checkbox"/>	1 h 1/2	CF° 1h	PF° ½ h	CF° 1h	PF° ½ h

Détailler les notions de recoupement des vides.

Sans objet	Eléments du projet					Conforme à Prévoir	Valeur	Seuil réglementaire	Dérogation	Réf.
<input type="checkbox"/>	<b>Recoupement des vides</b>									
-	Vides existants	<input type="checkbox"/> Combles inaccessibles	<input type="checkbox"/> Volumes cachés	<input type="checkbox"/> Faux plafonds				L'établissement doit posséder une protection suffisante (Recoupée en cellule de 300m² max)		CO2 6
-	Composants									



### 8) Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers

Fournir la liste des locaux à risques (moyens et importants). Préciser les surfaces des locaux et les volumes le cas échéant. Identifier clairement ceux-ci sur les plans. Préciser le degré en résistance au feu des structures, parois, planchers, blocs-portes, mentionner la présence de ferme-porte.

Citer les locaux présentant des risques particuliers d'incendie  
 Enumérer, pour chacun d'eux, les dispositions prévues pour l'isolement

Sans objet	Eléments du projet							Conforme à Prévoir	Dérogation	Réf.	
<input type="checkbox"/> Locaux à risques											
<input type="checkbox"/>	Nature du local		Risque Moyen (M) Ou Important (I)	Résistance au feu Parois et Plafonds	Résistance au feu Blocs Portes					CO2 7 à CO2 9 PE9 PO10 DP	
<input type="checkbox"/>											
<input type="checkbox"/>											
<input type="checkbox"/>											
<input type="checkbox"/>											
<input type="checkbox"/>											
<input type="checkbox"/>											
<input type="checkbox"/>											
<input type="checkbox"/>											
<input type="checkbox"/>											

Citer les conduits et gaines traversants les locaux

Sans objet	Eléments du projet				Conforme à Prévoir	Valeur CFT	Seuil réglementaire	Dérogation	Réf.
<input type="checkbox"/> Conduits et Gaines									
<input type="checkbox"/>	Passage de fluides	<input type="checkbox"/> Conduits	<input type="checkbox"/> Gaines	<input type="checkbox"/> Clapet CF			À l'exception de la VMC et de la ventilation de confort		CO3 0 à CO3 3 PE12 DP
-	Nature des matériaux								





## 9) Dégagements

Fournir le tableau ci-dessous faisant apparaître par niveau et pour l'ensemble du bâtiment l'effectif maximum des personnes, le nombre et la largeur des dégagements exigibles et réalisés.

Tous les détails relatifs aux nombres et largeurs des sorties, issues, couloirs et circulations devront être précisés sur le plan avec représentation graphique du sens d'ouverture des portes et éventuellement des caractéristiques techniques (enclouonnement - à l'air libre - à l'abri des fumées etc...).

Sans objet	Calcul des dégagements par niveau	Effectif par niveau	Effectif cumulé	Conforme à Prévoir	Dégagements Réglementaires		Dégagements Prévus		Dérogation	Réf.
					Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage	Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage		
<input type="checkbox"/>	<b>Dégagements</b>									
										CO34 à CO49 PE8 PE11 PE30 PE34 PO2 PO4 PO9 PU3 PU4 DP
	RDC									

Présence de porte(s) à fermeture automatique : oui  - non  - Sans objet

Présence de porte(s) de types spéciaux : oui  - non  - Sans objet

Sans objet	Nature des locaux	Résistance au feu (Préciser le degré coupe-feu)		Réaction au feu (Préciser le classement au feu)			Conforme à Prévoir	Dérogation	Réf.
		Parois Et façades	Blocs-portes et portes palières	Parois verticales	Plafonds	Sols			
<input type="checkbox"/>	<b>Escaliers</b>								
<input type="checkbox"/>	Escaliers encloussés								CO50 à CO54 PE11
<input type="checkbox"/>	Escaliers à l'air libre								
<input type="checkbox"/>	<b>Ascenseurs</b>								
<input type="checkbox"/>	Gaines d'ascenseur								



**10) Locaux recevant du public installés en sous-sol (articles CO 39 et CO 40) :**

oui  - non  - Sans objet

Fournir le calcul du niveau moyen des seuils des issues sur l'extérieur (NMSE), la hauteur d'enfouissement des locaux accessibles et si l'effectif est supérieur à 100 personnes au sous-sol, le calcul des dégagements majorés.

**10.1) Détermination du niveau moyen des seuils des issues sur l'extérieur**

a) Rechercher et additionner le nombre total de sortie : S

S = .....

b) Déterminer la cote pour chacune des sorties : Cn

Cn : .....

.....

c) Additionner les produits : Y= nombre de sorties à la cote x cote

Y = .....

d) Déterminer le NMSE :  $Z = Y \div S$

Z = .....

Reporter le NMSE sur le plan de coupe.

**Considération en sous-sol**

Si - la sous face du plancher haut est à moins de 1 m du NMSE,

Ou si - le plancher bas est à plus de 1 m sous le NMSE,

Profondeur du plancher (différence entre le NMSE et Plancher)

P = .....

Assujettissement du niveau en sous-sol :

oui  - non  - Sans objet

**10.2) Dans le cas où les sorties sont en sous-sol, il y a lieu d'aggraver les dégagements verticaux de la manière suivante**

Soit E l'effectif des personnes admises : E = .....

a) Arrondir E à la centaine supérieure :

E00 = .....

b) Majorer E00 de 10% par mètre ou fraction de mètre au-delà de 2m :

E00 = .....

c) Arrondir à la centaine supérieure E00 en fonction du pourcentage retenu obtenu :

E00 + % = .....

Reporter l'effectif obtenu (E00 + %) sur le calcul des nombres de dégagements majorés.



**11) Tribunes et gradins non démontables (CO 61, AM18) :**

oui  - non  - Sans objet

*Préciser la nature, le nombre de sièges, le nombre de sièges entre deux circulations et entre circulations et parois. La longueur des bancs. La distance entre chaque rangée de siège ou de bancs et le cas échéant la méthode retenue pour les rendre difficilement déplaçable.*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**12) Solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap pour chaque niveau de la construction (GN 8)**

*L'évacuation reste la règle pour les personnes pouvant se déplacer jusqu'à l'extérieur du bâtiment. Pour tenir compte de l'incapacité d'une partie du public à évacuer ou à être évacué rapidement, les principes suivants sont retenus :*

**12.1) Solution générale retenue :**

oui  - non

- Prise en compte de la nature de l'exploitation et en particulier de l'aide humaine disponible en permanence pour participer à l'évacuation.
- Création à chaque niveau des **espaces d'attente sécurisés** (cf. caractéristiques ci-après).
- Création des cheminements praticables, menant aux sorties ou aux espaces d'attente sécurisés :
- Installation d'un équipement d'alarme perceptible tenant compte de la spécificité des locaux et des différentes situations de handicap des personnes amenées à les fréquenter isolément.

**12.2) Solution équivalente retenue :**

oui  - non

Utilisation du concept de zone protégée ou de secteur : oui  - non  - Sans objet

Augmentation de la surface des paliers des escaliers protégés : oui  - non  - Sans objet

Création d'un espace à l'air libre : oui  - non  - Sans objet

Utilisation des principes d'ascenseurs accessibles en cas d'incendie, aux personnes en situation de handicap : oui  - non  - Sans objet

**12.3) Cas d'exonération :**

oui  - non

L'absence d'espaces d'attente sécurisés peut être admise dans les cas suivants :



- ERP à simple RDC avec un nombre adapté de dégagements praticables de plain-pied.
- ERP de plusieurs niveaux avec un nombre adapté de sorties praticables débouchant directement sur l'extérieur à chaque niveau et permettant de s'éloigner suffisamment de sorte que le rayonnement thermique envisageable ne soit pas en mesure de provoquer de blessures.
- Mise en œuvre d'une ou plusieurs mesures adaptées approuvées par la commission de sécurité compétente.

**12.4) Les Espaces d'attente sécurisés**

*Précisez les caractéristiques des espaces d'attente sécurisés ou détaillez les caractéristiques des ou de la solution équivalente retenue (simple rez-de-chaussée avec un nombre adapté de dégagements praticables de plain-pied, nombre adapté de sorties praticables débouchant directement sur l'extérieur à chaque niveau et permettant de s'éloigner suffisamment, zone protégée, secteur, augmentation de surface des paliers des escaliers protégés, espace à l'air libre de nature à protéger les personnes du rayonnement thermique pendant une heure minimum, principes mentionnés aux articles AS4 et AS5) :*

Sans objet	Eléments du projet						Conforme à Prévoir	Qté	Dérogation	Réf.
<input type="checkbox"/> Espace d'attente sécurisé										
	Capacité d'accueil	Résistance au feu	Protection vis-à-vis des fumées	Eclairage de sécurité	Signalisa. Et accès	Moyens de secours				GN10 CO34 §6, CO57 à CO60

Remarque :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



### 13) Aménagements intérieurs

Indiquer le type de matériaux employés, ses caractéristiques de comportement au feu ainsi que son mode de mise en œuvre (référence des P.V. d'essais si possible).

Les PV de réaction au feu des matériaux utilisés pour l'aménagement des locaux devront être joints au rapport final de l'organisme de contrôle agréé à la construction et annexes au Registre de sécurité.

Sans objet	Eléments du projet (Revêtement)					Conforme à Prévoir	Classe	Dérogation	Réf.
<input type="checkbox"/> Dans les locaux accessibles au public									
-	Situation	Sol Plancher bas	Murs Parois	Plafond Plancher haut	Accessoires				AMI à AM19 PE 13
	Nature								
	Classement au feu								
	N° PV ou Rapport classement EU								
<input type="checkbox"/> Dans les dégagements									
-	Situation	Sol Plancher bas	Murs Parois	Plafond Plancher haut	Accessoires				AMI à AM19 PE 13
	Nature								
	Classement au feu								
	N° PV ou Rapport classement EU								
<input type="checkbox"/> Dans les escaliers encloisonnés									
-	Situation	Sol Plancher bas	Murs Parois	Plafond Plancher haut	Accessoires				AMI à AM19 PE 13
	Nature								
	Classement au feu								
	N° PV ou Rapport classement EU								



Sans objet	Eléments du projet (Revêtement)					Conforme à Prévoir	Classe	Dérogation	Réf.
	Situation	Faux plafonds	Rideaux	Rangées de sièges *	Gros Mobiliers				
<input type="checkbox"/>	<b>Eléments de construction divers</b>								
-									AM15 à AM19 PE 13
	Nature								
	Classement au feu								
	N° PV ou Rapport classement EU								

(\* ) Respect de la réaction au feu des sièges disposés en rangées oui  - non  - Sans objet

*Spécifier le degré en réaction au feu*

Sans objet	Eléments du projet (Revêtement)				Conforme à Prévoir	Classe	Dérogation	Réf.
	Situation	Nature	Comportement au feu	N° PV ou Rapport classement EU				
<input type="checkbox"/>	<b>Eléments de décoration</b>							
-								AM11 à AM14
<input type="checkbox"/>	<b>Tentures</b>							
-								AM11 à AM14
<input type="checkbox"/>	<b>Rideaux</b>							
-								AM11 à AM14
<input type="checkbox"/>	<b>Portières</b>							
-								AM11 à AM14
<input type="checkbox"/>	<b>Voilages</b>							
-								AM11 à AM14





# Annexe : aide à la prescription

version 2021

## Tableau d'équivalence du Classement de résistance au feu en fonction des Eurocodes

	Résistance mécanique	Étanchéité aux flammes ou aux gaz chauds inflammables	Isolation thermique	Éléments concernés
	R	E	I	
Stable au feu (SF)	X			Poteaux, poutres
Pare-flammes (PF)	X	X		Cloisons, murs
Coupe-feu (CF)	X	X	X	Cloisons, murs, planchers

## Tableau d'équivalence du Classement de réaction au feu en fonction des Euroclasses

Classement européen Euroclasses			Classement national français M
Comportement au feu	Production de fumée (s)	Gouttelettes enflammées (d)	
A1	-	-	<b>Incombustible</b>
A2	s1	d0	<b>M0</b>
A2	s1	d1	<b>M1</b>
A2	s2 s3	d0 d1	
B	s1 s2 s3	d0 d1	
C	s1 s2 s3	d0 d1	
D	s1 s2 s3	d0 d1	<b>M3</b>
			<b>M4 (non gouttant)</b>
E	Non applicable	d1	<b>M4</b>
E	Non applicable	d2	<b>Pas de classement</b>
F	Non applicable	Non applicable	<b>Pas de classement</b>

## Tableau des dégagements

Effectif	Nombre de dégagements (sorties ou escaliers)	Nombre d'unités de passage
1 à 19	1	1
20 à 50	Rez-de-chaussée : 2 Sous-sol : 2	1 dégagement : 1 UP 1 dégagement accessoire
	Étage inférieur à 8 m : 1 Escalier	1 UP
	Étage supérieur à 8 m : 1 Escalier + 1 dégagement accessoire	1 escalier de 1 UP + 1 dégagement accessoire
	Bâtiment compartimenté 1 Escalier + 1 dégagement accessoire	1 escalier de 1 UP + 1 dégagement accessoire
51 à 100	2	2 dégagements de 1 UP ou 1 dégagement de 2 UP + 1 dégagement accessoire
101 à 500	2	Arrondir l'effectif à la centaine supérieure puis le chiffre des centaines + 1
+ 500	1 pour 500 + 1	Arrondir à la centaine supérieure Le chiffre des centaines = le nombre d'UP.

